

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 73

Artikel: Les médicaments sont-ils éternels ?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271692>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les médicaments sont-ils éternels?

Nombreuses sont les personnes conservatrices ou non, qui se plaignent de ne pas voir inscrites, sur tous les flacons constituant leur petite pharmacie de ménage, les dates de fabrication et d'échéance de ces médicaments. Encore ne sont-elles pas trop embarrassées puisqu'en général, ces petites pharmacies d'usage courant ne comprennent que quelques panacées : sel de Carlsbad, huile de ricin, alun, valériane, cachets antinévralgiques, pansements, glycérine, crèmes, bicarbonate de soude, gouttes d'Hoffmann, alcali volatil, acétate d'alumine, eau oxygénée et teinture d'iode.

Jeter, mais quel ?

En ce qui me concerne, par exemple, tant que fille de médecin à la retraite, je me trouve d'autant plus désorientée que j'ai hérité, il y a plusieurs années, d'une énorme malle en fer contenant un nombre impressionnant d'échantillons de toutes sortes : antibiotiques, sulfamidés, suppositoires, comprimés, pommades et poudres. Mais aucun de ces échantillons n'est daté. Tout au plus portent-ils un numéro, incompréhensible pour l'ignorante que je suis.

Les sulfamidés paraissent s'être légèrement désagrégés (par le temps ou par les secousses des déménagements ?). Seraient-ils devenus toxiques ? En revanche, les suppositoires dans leur étui en plastique, les pommades, les poudres, les superconcentrés de Vi-dé, en ampoules buvables et injectables, et les sirops semblent intacts. Mais jusqu'à quel point ont-ils perdu de leur efficacité ? S'il m'est arrivé de jeter à la poubelle certains comprimés violet foncé devenu bleu ciel et certains autres comprimés devenus poudre, j'hésite encore à sacrifier tous ces médicaments coûteux qui, vu leur aspect extérieur, doivent pouvoir encore servir.

Afin de me documenter et de pouvoir, par la même occasion, éclairer et conseiller nos aimables lectrices, je suis allée interviewer mon pharmacien, lequel m'a proposé de m'adresser d'abord à l'Office intercantonal du contrôle des médicaments, à Berne. Ce que j'ai fait. Mais peut-être ai-je offensé sans le vouloir ou dérangé dans ses habitudes la personne qui m'a répondu... Quoi qu'il en soit, je n'ai pas pu apprendre grand-chose. Tout au plus m'a-t-on déclaré que, pour certains médicaments, une date limite était exigée et que, pour les autres, on se contentait de numéros de visa, des numéros d'enregistrement et des numéros de lots de fabrication, avec, la plupart du temps, les lettres O.I.C.M. (Office intercantonal du contrôle des médicaments) pour les francophones et leur traduction allemande IKS pour les germanophones. Comme j'insistais, on m'a fait comprendre qu'évidemment, un médicament devient dangereux quand il y a des vers dedans...

Vagues indications...

Je suis donc retournée interviewer mon pharmacien plus à fond. Là, on m'a rappelé cette campagne, entreprise l'an passé, au cours de laquelle chacun était prié d'apporter à son pharmacien tous les médicaments qu'il avait chez lui. Un tri sévère ayant été fait dans les officines, il s'est révélé que les sept dixièmes, voire les huit dixièmes de ces remèdes en dépôt dans les ménages ont dû passer au panier ! C'est dire que, en général, tous les médicaments ayant plus d'une année d'âge devraient être liquidés sans autre. Cependant, les sirops (conservés par leur sucre) ont une plus grande longévité, de même que certaines poudres et pommades (non-ophtalmiques).

Mais sait-on jamais combien de temps exactement un médicament reste efficace, voire sain... Le fabricant le sait-il lui-même ? On a pu affirmer que les comprimés de vitamine A sont particulièrement vite échus, et que les aspirines devraient être jetées au bout d'une année.

Evidemment, tous les médicaments périssables qui peuvent devenir dangereux ou simplement perdre leur efficacité portent, en général, une date d'échéance (pommades ophtalmiques, antibiotiques, certains sulfamidés, vaccins, séra, par exemple). Les produits diététiques, eux, sont très sérieusement surveillés et renouvelés. C'est ainsi que Nestlé, Guigoz, et autres viennent régulièrement rechercher les produits périmés. Les levures de bière et antibiotiques, par exemple, sont déclarés comme devant être conservés au frigo. L'O.I.C.M. donne son avis, contrôle toutes les marques sortantes et les enregistre.

Et chaque fois qu'un client a le moindre doute concernant n'importe quel médicament, il a non seulement le droit, mais encore le devoir d'apporter la substance suspecte à l'officine et de prendre conseil du pharmacien.

Ce que nous voudrions

Somme toute, nous sommes relativement bien protégés contre la toxicité médicamenteuse. Mais l'on aimerait des lois plus strictes là-dessus. Il paraîtrait que, petit à petit, « cela » viendra. Ce n'est pas encore au point, mais c'est en cours. Cela se fait, ou plutôt se fera progressivement. Il faudrait surtout que toutes les indications inscrites sur les médicaments soient compréhensibles pour tout le monde et qu'il y ait, en toutes lettres, les dates de fabrication et d'échéance. Il me souvient, par exemple, que certains suppositoires devenant nocifs avec le temps, certain fabricant en a, un beau jour, modifié l'emballage. Malheureusement, aucune date-limite n'étant de nouveau indiquée, comment savoir jusqu'à quand ce nouvel emballage protégera les suppositoires qu'on lui a confiés ?

En bref, nous aimerions quand même être mieux renseignés et parfaitement rassurés, ici-même, par les hautes sphères de la pharmacie. Qui voudra bien s'en charger ?

L'Helvétie.

Nos lectrices nous écrivent :

Apprenons à nous défendre

LES ARTISANS ET LES PRIX SURFAITS

J'aimerais que vous rendiez vos lectrices attentives non seulement à la comparaison de prix d'articles de différentes provenances, mais aux prix extrêmement variables que demandent les artisans pour des travaux semblables. Je veux vous en donner deux exemples :

Un de mes couteaux de déjeuner a son manche décollé. Je le porte dans une coutellerie et, par chance, m'enquiert du prix qu'on me demande pour le remettre en état : fr. 3.50. Je fais la grimace. La patronne me dit : « Pensez donc, l'aiguillage seul coûte fr. 2.50 ! » Je réponds que je ne désire pas faire aiguïser mon couteau destiné au beurre et à la confiture du petit déjeuner. « Ce sera alors fr. 2.— » Je m'étonne : fr. 3.50 moins fr. 2.50, cela fait fr. 1.—. Rien à faire, on ne travaille pas à moins de fr. 2.— !

J'ai repris mon couteau, car je n'aime pas avoir le sentiment de me « faire avoir ». Une semaine plus tard, je trouve une coutellerie qui me fait la réparation pour fr. 1.—.

Même expérience pour un pied de lampe. Un serrurier me l'este le pied d'une ancienne quenouille fr. 9.70. Désirant faire un cadeau à une amie qui a beaucoup admiré ma lampe, je fais faire le même travail chez un serrurier qui vient de s'installer dans la région et que je trouve naturel de soutenir. La surprise est de taille : il me demande fr. 27.— !

Chat échaudé craint l'eau froide. Plus jamais je ne ferai faire le moindre travail à un artisan sans avoir demandé des devis à deux places au moins. Recommandez à vos lectrices de faire de même, cela aussi est de la bonne éducation pour les acheteuses, ne croyez-vous pas ?

Mme H. N.

MALHONNÉTETE

Il y a quelque temps, j'ai été victime d'un ouvrier malhonnête et je me décide à vous signaler la chose.

C'était un jour assez froid. Ayant à faire dans un quartier extérieur de la ville, je laisse ma VW en stationnement pendant une demi-heure. Quand je veux la remettre en marche, je n'y arrive pas. J'essaie longuement, sans résultat et dois me résoudre à la fin à téléphoner à un garagiste. Dix minutes après, il est là et, au premier coup, met en marche ma voiture. Je m'installe et le vois qui pénètre dans un bar à café. Quel ne fut pas mon étonnement en recevant la facture : fr. 19.20 (fr. 6.— de déplacement, ce qui est tout à fait justifié,

La Russie d'aujourd'hui

Le consommateur est le centre d'attention

par le professeur Victor Petrov

On a constaté en Union Soviétique, au cours de l'année dernière ou à peu près, de sensibles transformations concernant la manufacture et la commercialisation des biens de consommation pour répondre à la demande croissante en produits de la meilleure qualité.

Les changements qu'a suscités cette évolution dans l'économie soviétique, tant en matière de planification que dans les usages, ont donné lieu à une masse de commentaires et de conjectures dans le monde occidental, et c'est dans cet esprit que *Progress*, la publication trimestrielle d'Unilever, a pris contact avec l'agence de presse Novosti de Moscou, afin d'obtenir un compte-rendu exclusif et de source autorisée sur les plans soviétiques intéressant les consommateurs. Nous vous donnons ci-après des extraits d'un article paru récemment :

« A la fin du mois de mars de cette année, plusieurs ministères soviétiques organisèrent à Moscou une exposition sur les biens de consommation, biens dont la fabrication doit être sensiblement accrue aux termes du nouveau plan quinquennal (1966-1970).

On se propose d'augmenter d'entre 43 à 46 %, au cours des cinq prochaines années, la production des industries légères et de l'industrie alimentaire, cependant qu'au cours de la même période les moyens de production auront également augmenté dans une proportion de 49 à 52 %. Notons que dans les cinq dernières années, dans ces mêmes domaines les chiffres étaient respectivement de 36 et 58 %.

VOITURES, RÉFRIGÉRATEURS, TÉLÉVISEURS

L'accroissement de production envisagé concerne toutes les catégories de biens de con-

sommation. L'un des chiffres les plus remarquables dans la section correspondante du plan est celui ayant trait à la construction automobile — une augmentation par laquelle les 200 000 véhicules de l'an dernier seront passés à 800 000 en 1970...

La cadence de croissance que prévoit le plan pour les réfrigérateurs représente un record parmi les autres biens de consommation durables : au lieu des 1 700 000 produits en 1965, il y aura, en 1970, entre 5 300 000 et 5 600 000 réfrigérateurs. Il y en aura presque assez pour chaque famille à ce moment-là...

Le plan envisage en outre une forte poussée dans la fabrication des téléviseurs — qui de 3 700 000 passeront entre 5 300 000 et 5 600 000. On compte actuellement 16 millions de postes de télévision dans toute l'Union soviétique — leur nombre a doublé au cours des quatre dernières années. Il est également prévu de perfectionner la sûreté de leur bon fonctionnement, cet objectif étant lié à la fabrication des pièces détachées et à l'amélioration de la qualité des récepteurs.

L'augmentation prévue dans la production des biens de consommation aura sans aucun doute pour effet d'alimenter davantage les marchés, d'où plus grande exigence des consommateurs en matière de qualité. Ce n'est d'ailleurs pas la première année que l'on voit la population soviétique se montrer pointilleuse dans ses achats d'articles manufacturés, ce qui se traduit par la présence de vastes quantités d'inventés dans les entrepôts. La production est par conséquent organisée maintenant de telle manière que l'usine ou la fabrique est désormais responsable non seulement de la manufacture des marchandises, mais aussi de leur vente. L'entreprise doit avoir un intérêt dans ce domaine.

Le but des réformes proposées par le comité central du Parti communiste en septembre 1965 est de donner une impulsion considérable aux encouragements de nature économique sur les plans gestion et planification. Une plus grande indépendance économique est laissée aux entreprises, lesquelles sont déchargées des petites surveillances mesquines et tâtonnantes et commencent à travailler sur la base de la comptabilité de prix de revient intégrale.

Le rôle des organismes centraux se transforme aussi, leur attention se concentrant uniquement sur l'élaboration des orientations fondamentales du développement économique et sur la détermination des proportions essentielles. Les entreprises recevront de leur part les

le gaz est indispensable

chiffres de leurs objectifs à atteindre, tandis que les usines et fabriques dresseront elles-mêmes leurs plans en fonction des commandes et des accords avec les consommateurs.

Les bénéfices dépendront toutefois du volume des marchandises vendues, marchandises qui, pour se vendre, devront répondre aux exigences du public. Les articles qui ne suscitent pas de demande ne réussiront pas à trouver de marché, et cette situation oblige premièrement l'entreprise à améliorer régulièrement la qualité de ses produits et, deuxièmement, à être bien au courant de la demande.

AUGMENTATION DES GRANDES ENTREPRISES

On envisage un accroissement de 40 % de la production de l'industrie alimentaire et de 50 % des investissements en capitaux dans cette branche. En 1970, on produira entre 5 900 000 et 6 200 000 tonnes de viande pour le seul commerce d'Etat, contre 4 800 000 tonnes en 1965. Pour les produits laitiers, les chiffres correspondants sont de 16 à 17 millions de tonnes contre 11 500 000 tonnes. On prévoit aussi de doubler la production des aliments en conserve.

Concernant l'industrie alimentaire, le chef du nouveau département ministériel a récemment déclaré que l'on prévoyait de construire en cinq ans plus d'un millier de grosses entreprises — 400 usines de boulangerie, 72 conserveries, 25 fabriques de matières grasses et margarine, 150 brasseries et fabriques de malt, etc... Les responsables du ministère de l'industrie alimentaire se préoccupent égale-

(Suite en page 5)

la page de l'acheteuse qui veut connaître ses produits, ses prix, son pouvoir d'achat